

**Demande de renouvellement et de fusion des permis
d'exploitation de la centrale nucléaire Gentilly-2 et
de ses installations de gestion des déchets
radioactifs solides.**

**Mémoire conjoint présenté par la FTQ
et les syndicats SCFP d'Hydro-Québec**



Audiences publiques de la Commission Canadienne de la Sûreté Nucléaire

Bécancour

13 avril 2011

Mémoire conjoint présenté par :

Michel Arsenault
Président de la
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Réjean Porlier
Président du syndicat des technologues d'Hydro-Québec
SCFP section locale 957

Richard Perreault
Président du syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec
SCFP section locale 1500

Ginette Paul
Présidente du syndicat des employé-e-s de techniques
professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec
SCFP section locale 2000

Benoit Bouchard
Président du syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec
SCFP section locale 4250

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

565, boul. Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3
Téléphone : (514) 383-8000
Télécopie : (514) 383-8038
Sans frais : 1 877 897-0057
www.ftq.qc.ca

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2011
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 978-2-89639-147-9

Mesdames et messieurs

membres de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire,

Nous tenons tout d'abord à remercier la Commission canadienne de la sûreté nucléaire de nous permettre d'exprimer notre point de vue sur la demande de renouvellement et de fusion des permis d'exploitation de la centrale nucléaire Gentilly-2 et de ses installations de gestion des déchets radioactifs solides.

La FTQ, représente plus de 600 000 travailleurs et travailleuses de tous les secteurs d'activités et de toutes les régions du Québec. Le Syndicat canadien de la fonction publique, affilié à la FTQ, représente les quatre sections locales de l'Hydro-Québec qui comptent une majorité des employés de la centrale Gentilly-2.

Présente depuis bientôt 3 décennies en Mauricie-Centre du Québec, l'histoire de la centrale Gentilly-2 parle d'elle-même en ce qui a trait à sa fiabilité et sa sûreté. Son facteur de production à vie avoisine les 80% du maximum théorique de puissance qu'elle aurait pu produire. Annuellement, les 5 téraWatts-heures de sa production représentent l'équivalent de la consommation de 270 000 foyers québécois, soit approximativement la ville de Laval. Et tout cela, en se conformant à des normes de sûreté et de sécurité du plus haut niveau.

Au delà de la puissance y étant produite, la centrale joue un rôle-clé dans la stabilisation du réseau d'Hydro-Québec. L'alternateur de grande puissance de Gentilly-2, situé à proximité de l'axe de consommation principal de la province, permet d'y transiter plus de puissance tout en maintenant ses critères de stabilité. Cette caractéristique vient contrebalancer l'instabilité inhérente à l'éloignement des grands centres de production québécois, principalement concentrés en régions éloignées à la Baie James et sur la côte nord.

De plus, en cette époque de diversification des sources de production électrique, la part grandissante de l'éolien, de par la nature aléatoire du niveau de puissance généré, crée un besoin de stabilisation du réseau encore plus grand.

Parlant de diversification des sources d'énergie, les événements des derniers temps nous prouvent à quel point il est difficile d'établir de nouvelles installations au Québec. Qu'il s'agisse de sources de combustibles fossiles, de mise en valeur du potentiel hydro-électrique ou de parcs éoliens, partout l'opposition se manifeste. Dans ce contexte, nous estimons que la continuité de l'exploitation de Gentilly-2 s'avère une option intéressante.

Exempte d'émission de gaz à effet de serre, Gentilly-2, ses installations de gestion des déchets solides radioactifs et son projet de réfection, continueront de s'inscrire dans la même zone physique. Ils n'auront aucun impact supplémentaire significatif sur la population environnante ou l'écosystème l'entourant. Dans l'éventualité de sa réfection et de son exploitation pour une deuxième vie utile, sa production représentera au delà de 60 millions de tonnes de gaz à effet de serre non relâchés dans l'atmosphère.

Bien au-delà des aspects techniques et environnementaux, Gentilly-2 c'est aussi plus de 700 travailleurs dont la motivation et l'implication rendent possible son exploitation fiable et sécuritaire. À titre de représentants d'organisations syndicales, c'est évidemment là que se situe notre principal champ d'intérêt. On ne saurait mettre en doute la valeur sociale et économique de ces 700 emplois permanents, bien rémunérés et ayant des retombées significatives dans la région. Soit dit en passant, il s'agit là d'un type d'emploi de plus en plus difficile à maintenir, ou à créer, dans le contexte économique actuel.

Malgré la qualité de ces emplois, notre mandat nous interdit tout compromis en ce qui a trait à la préservation d'un environnement de travail sain et sécuritaire. L'intérêt de nos membres passe avant tout. Nous ne saurions accorder notre appui à un projet ne respectant pas nos vues sur ces points.

La présence de comités paritaires direction-employés veillant à l'application des normes et règlements à l'intérieur de la centrale nous démontre la volonté de tous, de maintenir un environnement de travail correspondant à nos valeurs de base en tant que représentants des travailleurs.

La présence de Gentilly-2 au Québec permet aussi de maintenir un pôle technologique unique au Québec. De par son implication et les opportunités d'emplois pour les étudiants de plusieurs domaines rattachés au fait nucléaire, la centrale constitue une perspective d'avenir intéressante pour nombre de jeunes issus des différents niveaux académiques. Le projet de réfection viendrait encore augmenter substantiellement cette offre. Au cours de la deuxième vie de la centrale, cela représenterait des retombées économiques estimées à 3,7 milliards de dollars pour l'ensemble de la province dont 2,5 milliards pour l'économie régionale, en plus du maintien de 990 emplois à la centrale et en région.

La qualité du savoir faire nucléaire de Gentilly-2 s'exprime aussi à travers son exportation outremer. La formation annuelle sur simulateur pour les opérateurs venus d'Argentine, la formation initiale du personnel des réacteurs CANDU chinois, le prêt de personnel pour mener à bien des évaluations d'autres centrales à travers l'organisation WANO (World Association of Nuclear Operators) n'en sont que quelques exemples .

C'est d'ailleurs avec un constant souci d'amélioration que Gentilly-2 collabore avec des organisations telle que WANO (World Association of Nuclear Operators) et le CANDU Owner Group (COG). Dans le premier cas, la centrale et son personnel sont soumis périodiquement à l'examen de représentants d'autres centrales nucléaires venant de partout à travers le monde. Ces équipes scrutent les pratiques de travail à tous les niveaux de la centrale pour les comparer à ce qui se fait de mieux et soumettent des pistes d'amélioration.

Le CANDU Owner Group se veut, quant à lui, un réseau d'échange de connaissances et d'expériences entre les différentes sociétés opérant des réacteurs nucléaires de type CANDU. La synthèse des recommandations de ces organismes, est intégrée au processus

constant d'amélioration de la centrale. Cela se reflète autant dans les mesures de sécurité physique des installations que dans l'amélioration de la sûreté des installations techniques de la centrale.

En conclusion, notre centrale syndicale et ses affiliés tiennent à souligner leur appui à Hydro-Québec pour sa demande de renouvellement et de fusion des permis d'exploitation de la centrale nucléaire Gentilly-2 et de ses installations de gestion des déchets radioactifs solides.

Depuis 2003, le congrès de la FTQ avec ses 1200 délégués représentant 40 grands syndicats appuient unanimement une résolution à l'effet :

«... que la FTQ, après s'être assurée que la centrale Gentilly respecte l'environnement, soutienne la réfection de cette centrale; et que la FTQ exerce les pressions politiques nécessaires pour que la centrale Gentilly-2 continue de produire l'électricité de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement. »

Nous sommes d'avis que la poursuite de l'exploitation fiable et sécuritaire de Gentilly-2 s'inscrit dans le meilleur intérêt du Québec et de son autonomie énergétique.

Merci de votre attention,

Présidente, local 2000, SCFP-FTQ

Michel Arsenault

Président FTQ

Richard Perreault

Président, local 1500, SCFP-FTQ

Réjean Porlier

Président, local 957, SCFP-FTQ

Benoit Bouchard

Président, local 4250, SCFP-FTQ

Ginette Paul